

Appartenance
Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

5. Annexes

5.1.2 Plans des servitudes
d'utilité publique

Échelle: 1/5000 ème

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 03/07/2025
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Dider - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
cristiane@triangle-vert.fr
Agence de Besançon
Tél : 03.81.85.53.59
info@triangle-vert.fr

Logo

initiative

- Légende.**
- Limite de commune
 - A-4 Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
 - AC.1 Servitudes de protection des monuments historiques
 - AC.1 Monument Historique
 - AC.1 Périmètre de protection des monuments historiques
 - AS.1 Servitudes relatives aux périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - AS.1 Périmètre de protection immédiat
 - AS.1 Périmètre de protection rapproché
 - AS.1 Périmètre de protection éloigné
 - EL.7 Servitudes d'alignement des voies publiques
 - I.4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - PT.3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications
 - T.1 Servitudes relatives aux voies ferrées
 - T.4 - T.5 Servitudes relatives aux relations aériennes : servitudes inhérentes au balisage et au dégagement des aérodromes civils et militaires
 - T.7 Servitudes relatives aux relations aériennes : servitudes inhérentes à la B.A 116

Plan du territoire intercommunal

